

Pour Vaches Laitières, 8 prix, £1 5s, £1 2s 6d, £1, 17s 6d, 15s, 12s, 10s, 5s.

Pour Genisses de 2 ans, 4 prix, £1, 15s, 10s, 5s.

Pour Genisses de 1 an, 4 prix, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour Vœux, 4 prix, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 5s.
Pour Taureaux de 2 ans, et plus, 4 prix, £1, 5s, £1, 15s, 10s.

Pour Taureaux de 1 an, 4 prix, £1, 15s, 10s, 5s.

Pour paires de Bouffins de travail, 8 prix, £1 10s, £1 5s, £1, 17s 6d, 15s, 12s 6d, 10s, 7s 6d.

Pour paires de Bouffins de 3 ans et domptés, 6 prix, £1 2s 6d, 17s 6d, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour paires de Bouffins de 2 ans, 4 prix, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour paires de Bouffins de 1 an, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour paires de Bouffins gras, 4 prix, £1 5s, £1, 15s, 10s.

Pour paires de Bouffins gras de 3 ans, 4 prix, £1, 15s, 10s, 5s.

Pour Vaches grasses, 3 prix, 15s, 10s, 5s.

Pour Bœliers, les meilleurs pour viande, 3 prix, 15s, 10s, 5s.

Pour Bœliers, les meilleurs pour laine, 3 prix, 15s, 10s, 5s.

Pour 6 Brebis, les meilleures pour viande, 4 prix, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 6 Brebis, les meilleures pour laine, 4 prix, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 6 Moutons, les meilleurs pour viande, 4 prix, 12s 6d, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 6 Agneaux, 5 prix, 10s, 8s 9d, 7s 6d, 6s 3d, 5s.

Pour Verrats, 4 prix, 17s 6d, 15s, 12s 6d, 10s.

Pour Truies de 2 ans et plus, accompagnées de 2 ou 3 gorettes, 3 prix, 15s, 12s 6d, 10s.

Pour Truies âgées de moins de 2 ans, accompagnées de 2 gorettes ou plus, 3 prix, 15s, 12s 6d, 10s.

Les prix pour FERMES, JARDINS et RECOLTES SUR PIED seront adjugés dans CHAQUE TOWNSHIP ou la somme de £7 aura été souscrite et payée, conformément au premier règlement de la Société, et les Juges-experts en examineront l'inspection le premier Lundi d'Août prochain.

Pour Fermes, 3 prix, £2 10s, £2, £1, 10s.

Pour Jardins Potagers, 3 prix, 15s, 10, 5s.

Pour 1 acre de Froment, 4 prix, £1, 15s, 10s, 5s.

Pour 1 acre de Maïs, 4 prix, £1, 15s, 10s, 5s.

Pour 1 acre d'Avoine, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 1 acre de Pois et Avoine, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 1/2 acre de Fèves, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 1/2 acre de Ruta Buga, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 1 huitième d'acre de Carottes, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

EXPOSITION D'HIVER.

Pour 2 minots de Graine de Nil, 4 prix, 10s, 7s 6d, 5s, 2s 6d.

Pour 20lbs. de Beurre, 10 prix, 10s, 9s 6d, 9s, 8s 6d, 8s, 7s 6d, 7s, 6s 3d, 6s, 5s 6d.

Pour 20lbs. de Fromage, 6 prix, 10s, 9s 6d, 9s, 8s 6d, 8s, 7s 6d.

Pour 20lbs. de Sucre d'Erable, 6 prix, 10s, 9s 6d, 9s, 8s 6d, 8s, 7s 6d.

Pour 10 verges de Flanelle unie, 4 prix, 7s 6d, 6s 3d, 5s, 3s 9d.

Pour 10 ds. d'Etoffe du pays, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour 10 ds. de Flanelle Caraotée, (Plaid), 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour Schâles, 3 prix, 10s, 7s 6d, 5s.

Pour Harnois double, à l'usage du cultivateur, 1 prix, 15s.

Pour Harnois simple, à do. do. 4 prix, 7s 6d.

Pour Charrue simple, 1 prix, 15s.

Pour do. double, 1 prix, 10s.

Pour Herse, 1 prix, 10s.

Pour Râteau à Cheval, 1 prix, 10s.

Pour Planteur à Blé-d'Inde, 1 prix, 5s.

Pour Paratte, 1 prix, 5s.

Pour Presse à Fromage, 1 prix, 5s.

REGLEMENS

POUR LES CONCURRENS.

1. Il ne sera loisible à aucun individu de concourir pour un prix quelconque, à moins qu'il ne soit

devenu membre de cette Société par souscription au montant de Cinq Chelins ou plus, et n'ait payé la dite souscription au Trésorier, le ou avant le 1er de Juillet prochain.

2. Ceux qui se proposent de concourir pour des Fermes, Jardins Potagers et Récoltes sur Pied, en doivent donner avis au Secrétaire d'ici au 15 Juillet prochain et lui payer en même temps 1s. 3d., en inscrivant l'une des choses ci-dessus pour concours, ou 2s. 6d. en les inscrivant toutes; et tous autres désireux concourir doivent donner avis de leur intention au Secrétaire avant 10 heures du matin, le jour de l'Exposition.

3. Tous les animaux et autres articles inscrits pour le concours, doivent être à leurs places respectives sur le Terrain de l'Exposition, à 10 heures, comme ci-dessus, et ne doivent pas être ôtés des places par eux occupés avant 4 heures de l'après-midi, à moins que ce ne soit avec la permission d'un membre du Comité de Direction.

4. Les animaux tenus pour le croit seront accompagnés s'il est possible, d'un échantillon de leur progéniture.

5. Tous les animaux inscrits pour concourir devront avoir été élevés dans le Comté, avoir été possédés par le concurrent pendant les trois mois qui auront précédé le temps de l'Exposition; et s'ils n'ont pas été élevés dans le Comté, il faudra que le concurrent les ait possédés et entretenus, comme ci-dessus, pendant six mois, ceux pour propagation exceptés.

6. Nul animal ou autre article ne sera inscrit pour plus d'un prix, à la même Exposition.

7. Nul concurrent n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe.

8. Les Taureaux devront être attachés de manière à prévenir tout danger d'accident, mal ou dommage. Les Bœufs ou Bouffins de tout âge devront être exposés sous le joug. Les Vaches devront être attachées à leur place sur le Terrain de l'Exposition, et les Etalons restreints aux limites prescrites par le Comité de Direction, à peine de la perte du droit de concourir.

9. Les articles de Manufacture Domestique et les Instrumens Aratoires devront avoir été faits depuis le 1er de Janvier, 1853, par le concurrent, ou quelque personne employée par lui.

10. Les concurrents pour Graine de Foin et Sucre d'Erable devront faire serment qu'ils ont recueilli l'une ou l'autre en 1853.

11. Les Fermes qui ont obtenu ci-dessus le premier prix seront exclues du concours pour quatre années, à compter du temps où tel prix leur a été adjugé.

12. Les animaux et autres articles ne seront pas admis à concourir dans la même classe, pendant l'espace de quatre années, après avoir obtenu le premier prix, excepté les animaux tenus pour propagation.

13. Les animaux propagateurs qui n'auront pas été tenus dans le Comté une saison avant l'Exposition, devront y être tenus pendant une saison subséquemment à cette Exposition, pour l'avantage du public, à des conditions raisonnables, avant que l'individu qui les aura exposés ait droit de retirer du Trésorier le prix adjugé pour ces animaux.

14. Les concurrents heureux pour les Récoltes sur Pied et les Animaux Gras, devront fournir un état détaillé du traitement et des frais de production et d'entretien.

REGLEMENS

POUR LES JUGES.

1. Les Juges-experts seront, dans tous les cas, assermentés avant d'agir.

2. Ils s'abstiendront, dans tous les cas, d'adjuger des prix, s'ils pensent que l'animal ou l'article n'y a pas droit.

3. En adjugeant des prix pour Taureaux et Vaches, ils devront avoir égard à l'amélioration tant pour ce qui regarde le bon état du troupeau que

pour la laiterie, pour des Bœufs et Bouffins, à l'étroit assortiment aussi bien qu'à la force et à la docilité; pour les Fermes ils devront avoir égard à la manière dont elles sont administrées, à la culture qui leur est donnée, et à leur apparence générale, comme indices de Phabilité et de la diligence des propriétaires, plutôt qu'aux avantages ou aux défauts naturels du sol; et pour les Manufactures Domestiques ils adjugeront les prix aux articles les mieux fabriqués de leur espèce.

Règle Générale.— Nul individu ne tentera de contrôler ou d'influencer les Juges dans l'exécution de leurs devoirs.

N. B. L'EXPOSITION D'AUTOMNE aura lieu à WATERLOO, le second MARDI de SEPTEMBRE prochain; et

L'EXPOSITION D'HIVER, au Village de FROST, le second MARDI de JANVIER prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

Par ordre, C. ALLEN, Secrétaire-Trésorier. Shefford, 26 Février, 1853.

COMTE DE TERREBONNE.

PRIX offerts par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du COMTE DE TERREBONNE, à être adjugés à une EXPOSITION ou MONTRE générale d'ANIMAUX, PRODUCTIONS AGRICOLES, etc., etc., du dit Comté, qui aura lieu au Village de ST-VINCENT DE PAULE, le MARDI, 20 de SEPTEMBRE, 1853, à DIX heures du matin.

FERMES BIEN ADMINISTREES DE PAS MOINS DE 60 ARPENS.

Classe 1.—Ouverte aux Canadiens-Français seulement.—5 prix.

Classe 2.—Ouverte aux Canadiens Bretons. 3 prix.

RECOLTES SUR PIED ET EN VERT.

CONCOURS OUVERT A TOUS LES COMPETITEURS.

Classe 2.—5 Prix.

Pour les meilleurs 6 arpens de Blé.

Pour les meilleurs 6 arpens de Blé ensuite.

Pour les meilleurs 4 do do

Pour les meilleurs 4 do do ensuite.

Pour les meilleurs 3 do do

Classe 3.—5 Prix.

Pour les meilleurs 4 arpens d'Orge.

Pour les meilleurs 4 arpens d'Orge ensuite.

Pour les meilleurs 3 do do

Pour les meilleurs 3 do do ensuite.

Pour les meilleurs 2 do do

Classe 4.—5 Prix.

Pour les meilleurs 6 arpens d'Avoine.

Pour les meilleurs 6 arpens d'Avoine ensuite.

Pour les meilleurs 4 do do

Pour les meilleurs 4 do do ensuite.

Pour les meilleurs 3 do do

Classe 5.—5 Prix.

Pour les meilleurs 6 arpens de Pois.

Pour les meilleurs 6 arpens de Pois ensuite.

Pour les meilleurs 4 do do

Pour les meilleurs 4 do do ensuite.

Pour les meilleurs 3 do do

Classe 6.—3 Prix.

Pour les meilleurs 4 arpens de Seigle.

Pour les meilleurs 4 arpens de Seigle ensuite.

Pour les meilleurs 3 do do

Classe 7.—5 Prix.

Pour le meilleur arpent de Foin.

Pour le meilleur arpent de Foin ensuite.

Pour les meilleurs 1/2 do do

Pour les meilleurs 1/2 do do ensuite.

Pour le meilleur 1/2 do do